

AB GESTION CONSEIL

Société à responsabilité limitée au capital social de 155.438 euros

Siège social : 160, avenue de Paris, 94300 Vincennes

913 665 766 R.C.S. Créteil

(la "**Société**")

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 1^{er} JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le premier juin,

- **Alexandre Boutry**, né le 21 février 1988 à Nogent-sur-Marne (94), de nationalité française et demeurant 12, boulevard de la Libération, 94300 Vincennes (ci-après dénommé "**Alexandre Boutry**" ou l'"**Associé Unique**"),

agissant en qualité de seul associé et Gérant de la Société,

a pris les décisions suivantes relatives au transfert du siège social et à la modification corrélative des statuts.

En vertu de l'article 4 des statuts, l'Associé Unique décide de transférer le siège social du 160, avenue de Paris, 94300 Vincennes au 12, boulevard de la Libération, 94300 Vincennes à compter de ce jour.

Il décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts qui sera rédigé de la manière suivante :

« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 12, boulevard de la Libération, 94300 Vincennes.

Le transfert du siège social est décidé par l'associé unique par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales.

Le siège social peut cependant être transféré en tout endroit du territoire français par une simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par la prochaine décision de l'associé unique ou d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales. »

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins de réaliser ce transfert et d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique et Gérant de la Société.

Signé par :

824ED9969BA64E3...

Monsieur Alexandre Boutry
Associé Unique et Gérant